

Montréal, le 30 mai 2021

Aux représentants de la Ville de Montréal

Objet : Consultation publique sur le Quartier chinois - questions des commissaires

Madame,

Monsieur,

À la suite de la séance de questions et de réponses tenue le 18 mai 2021, les membres de la commission chargée de la consultation publique sur des modifications au Plan d'urbanisme dans le secteur du Quartier chinois dans l'arrondissement de Ville-Marie souhaiteraient recevoir des réponses écrites aux questions suivantes :

1. Objet : Le Patrimoine bâti
 - a. Quels autres outils réglementaires peuvent être utilisés par les autorités municipales pour protéger le caractère distinct du Quartier chinois, plus spécifiquement dans la modification/construction du cadre bâti?
 - b. Pouvez-vous préciser et distinguer les rôles et responsabilités entre la Ville-centre, l'arrondissement et le gouvernement du Québec dans la protection patrimoniale des secteurs désignés « exceptionnelle » ou « intéressante »?
 - c. Pouvez-vous nous expliquer ce que la désignation « exceptionnelle » du secteur apporte de différent comparativement à la liste des bâtiments d'intérêt?
 - d. De quels outils dispose la Ville devant un propriétaire qui laisserait un bâtiment ayant une certaine valeur patrimoniale se détériorer, jusqu'à ce qu'il ne soit plus récupérable et nécessite une démolition? Le cas échéant, le propriétaire a-t-il des obligations eu égard à l'occupation du terrain?
 - e. Pouvez-vous nous informer sur le processus d'Avis d'intention du classement patrimonial en cours par le gouvernement du Québec dans le cas du site patrimonial du Noyau-Institutionnel-du-Quartier-Chinois? Quels sont les impacts attendus d'un tel classement?

Dans le document de présentation, la Ville de Montréal fait référence au Schéma d'aménagement à la page 28 pour ce qui est de la modification de la valeur patrimoniale du secteur (exceptionnelle ou intéressante), alors que le changement proposé fait référence au Plan d'urbanisme.

- f. Est-ce que le Schéma d'aménagement devra lui aussi être modifié en concordance?
-
2. Objet : Densité de construction et paramètres de hauteur
 - a. Quelle est la distinction entre la disposition modifiée par le règlement d'urbanisme adopté par l'arrondissement de Ville-Marie le 12 avril dernier et le changement proposé au Plan d'urbanisme?
 - b. Pour faciliter la vulgarisation des éléments techniques des densités et hauteurs, est-il possible d'illustrer ce qui est proposé dans les modifications (ex. : 25 mètres + COS 4) des exemples de bâtiments par le biais de photos ou d'illustrations?
 - c. Pouvez-vous expliquer pourquoi il existe une différence entre les hauteurs maximales permises dans le Plan d'urbanisme et celles permises par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement?

3. Objet : Milieu de vie

La proposition de modification au Plan d'urbanisme vise à répondre à l'orientation 3 du Plan d'action 2021-2026 pour le Développement du Quartier chinois (Identité, rayonnement et patrimoine du plan d'action) adopté par l'arrondissement de Ville-Marie.

- a. Pouvez-vous produire l'état d'avancement des mesures mises de l'avant dans le Plan d'action pour le Quartier chinois?
- b. Y a-t-il des mesures du Plan d'action n'ayant pas été intégrées au présent projet à l'étude qui nécessiteraient également une modification du Plan d'urbanisme afin d'être mises en œuvre?

- c. Quelles sont les autres actions entreprises par les autorités municipales pour protéger et mettre en valeur l'authenticité du patrimoine, de l'identité, des caractéristiques, de la spécificité des attraits et des pratiques culturelles du Quartier chinois? Comment le patrimoine immatériel est-il pris en compte dans ce projet de modification au Plan d'urbanisme?

La présente demande ainsi que vos réponses seront rendues publiques sur la page web de la consultation.

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos réponses avant le 7 juin 2022, afin de permettre aux citoyens et citoyennes d'en prendre connaissance avant la phase de l'audition des opinions.

Merci de votre précieuse collaboration,